

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-12-252

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-253

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 novembre 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-254

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de sept cent dix-huit mille cinq cent trois dollars et cinq (718 503.05 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de treize mille deux cent vingt-neuf dollars et quarante-deux (13 229.42 \$) et les salaires nets payés d'une somme de douze mille quatre cent vingt-sept dollars et soixante (12 427.60 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de sept cent quarante-quatre mille cent soixante dollars et sept (744 160.07 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2768 à 2799 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT DE GESTION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME – DU 1^{ER} JANVIER AU 14 OCTOBRE 2022 – MRC DE LA MATANIE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de Gestion du Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la MRC de la Matanie pour la période du 1^{er} janvier au 14 octobre 2022.

DÉPÔT – RAPPORT DE SAISON 2022 – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA MATANIE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la saison 2022 concernant le bureau d'accueil touristique de la Matanie déposé par Développement Économique Matanie.

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – SEPTEMBRE 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation concernant les ouvrages d'assainissement pour le mois de septembre 2022 émis par Nordikeau.

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – OCTOBRE 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation concernant le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois d'octobre 2022 émis par Nordikeau.

DÉPÔT – PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX, LOT 5 679 903 (GARAGE), LOT 5 679 892 (CENTRE COMMUNAUTAIRE) ET DU TERRAIN DE L'ÉGLISE, LOT 5 273 688 – MRC DE LA MATANIE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la proposition d'aménagement des terrains municipaux (lot 5 679 903 du garage municipal, lot 5 679 892 du centre communautaire et du lot 5 273 688 de l'Église) émise par la MRC de la Matanie.

2022-12-255

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES ET AUTRES AVANTAGES 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du registre des déclarations de dons et autres avantages 2022 des élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-256

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME JOYCE BÉRUBÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les changements apportés au contrat de travail de Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane (résolution 2020-12-192);

CONSIDÉRANT QUE les parties sont satisfaites des modifications apportées au contrat de travail et désirent le reconduire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 « Traitement » est modifié pour y ajuster le salaire sur une période de trois (3) ans supplémentaires ainsi que l'article 9 « Assurances collectives » a été ajouté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la signature d'un nouveau contrat de travail avec Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le maire, Monsieur Rémi Fortin ainsi que le conseiller numéro 5, Monsieur Roger Vaillancourt, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-257

INSTAURATION D'UN RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES AU 1^{ER} JANVIER 2023 – FQM ASSURANCES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécois des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane adhère pour le bénéfice du personnel de la direction seulement au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} janvier 2023;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-258

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE DÉNEIGEMENT – GINO DANCAUSE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane cherche depuis plusieurs mois, à pourvoir un poste d'opérateur de machinerie, et ce, sans succès;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour le déneigement sont indispensables afin d'accompagner l'opérateur de machinerie en poste dans ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de notre réseau routier est une priorité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de la compagnie Gino Dancause inc. selon les ententes prises lors d'une rencontre entre les deux parties.

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'entente ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-259

ACHAT – JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2023

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières suspendues sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars (27.00 \$) l'unité, pour un total de six cent soixante-quinze dollars (675.00 \$) taxes en sus, et de quatre-vingt-dix dollars (90.00 \$) taxes en sus pour la livraison, pour un grand total de sept cent soixante-cinq dollars (765.00 \$) taxes en sus, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-260

AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU TRACTEUR NEW-HOLLAND 2012 – NEW-HOLLAND AMQUI

CONSIDÉRANT les dépenses suivantes pour la réparation du tracteur New Holland 2012 chez New Holland Amqui;

NUMÉRO DE FACTURE	DATE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
FC00438382	28 octobre 2022	74 259.90 \$
FC00006580	9 novembre 2022	293.26 \$
FC00006390	9 novembre 2022	3 827.05 \$
TOTAL		78 380.21 \$

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire pour cette dépense est insuffisant;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les dépenses et le paiement des factures totalisant la somme de soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingts dollars et vingt et une (78 380.21 \$).

D'imputer cette dépense au surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-261

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE SURVEILLANCE – RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 – TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture numéro 60786444 de Tetra Tech QI Inc. concernant la surveillance des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 1 au montant de soixante et trois mille cent cinquante dollars et cinquante (63 150.50 \$), taxes en sus.

DE transmettre la présente résolution à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-262

ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REMISE D'UNE CLÉ ET D'UN CODE D'ACCÈS DU SYSTÈME D'ALARME – RÉSEAU BIBLIO BSL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est membre du Réseau Biblio BSL;

CONSIDÉRANT QUE la livraison des livres se fait régulièrement en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE remettre une clé de la bibliothèque municipale ainsi qu'un code d'accès pour le système d'alarme à Monsieur Claude Duchesne, employé du Réseau Biblio BSL, afin de permettre la livraison en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal.

DE faire signer une Attestation de réception des clés par Monsieur Claude Duchesne, employé du Réseau Biblio.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-263

ACCÈS AU GARAGE MUNICIPAL – REMISE DES CLÉS – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MRC DE LA MATANIE – MONSIEUR RÉGIS CÔTÉ, CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Régis Côté, chef pompier du Service Régional de Sécurité Incendie de la MRC de la Matanie a régulièrement besoin d'un accès au garage municipal dans le cadre de ces fonctions;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Côté d'avoir en sa possession une clé du garage pour simplifier l'accès lors d'interventions diverses du SRSI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE remettre une clé du garage municipal à Monsieur Régis Côté, chef pompier du SRSI de la MRC de la Matanie.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

DE faire signer une Attestation de réception des clés par Monsieur Régis Côté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-264

MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉSOLUTION 2022-11-247 – REQUÊTE DE CITOYENS – DÉNEIGEMENT D'UN SECTEUR DU CHEMIN DU 10^E ET 11^E – SECTEUR DE CHEMIN NON ENTRETENU L'HIVER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – HIVER 2022-2023

CONSIDÉRANT la preuve d'assurance responsabilité fournie par Monsieur Normand Bérubé, le secteur autorisé dans le précédent protocole doit être modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE modifier la section « Identification des propriétaires concernés » comme suit :

Messieurs Normand Bérubé, Réjean Bérubé, Raymond Bérubé et Réginald Gauthier sont les propriétaires concernés et désignés comme étant « La partie de seconde part » dans le présent protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-265

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT – DOSSIER NUMÉRO VAK-84736 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu une lettre d'annonce le 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice-générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-266

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS »

Monsieur Roger Vaillancourt donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2022-11, intitulé « Règlement numéro 2022-11 modifiant le règlement 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

QUE ce règlement a pour objet de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus municipaux.

QUE ce règlement prévoit que la rémunération de base annuelle des élus municipaux sera indexée du taux de 3.5 % pour les conseillers et de 5 % pour le maire, et ce, pour l'exercice financier 2023 et les suivants.

QUE copies du règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal avant la présente séance, et que sa lecture sera faite lors de l'adoption du règlement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil. Monsieur Roger Vaillancourt demande qu'il y ait, lors de l'adoption du règlement, dispense de lecture.

2022-12-267

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VOISINS SOLIDAIRES – FÊTE DE NOËL 2022 – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Saint-René-de-Matane organise une Fête de Noël 2022;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'accorder un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) au Comité des Loisirs de Saint-René-de-Matane afin de contribuer à la préparation d'une Fête de Noël 2022 en échange d'un affichage des logos du programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-268

AUTORISATION – OBTENTION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT D'UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 738 472 \$), APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon phase 1 ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a fourni une lettre d'approbation du règlement d'emprunt et que le versement est prévu pour le 24 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la demande d'un emprunt temporaire au montant d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) auprès de la Caisse Desjardins de la Matanie.

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-269

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 »

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 2022-12, intitulé « Règlement numéro 2022-12 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-12-270

ACHAT – PNEUS D'HIVER 11R22.5 UNIDIRECTIONNELS POUR CAMION FREIGHTLINER 114SD 2019 – PNEUS DU PARC INC.

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE procéder à l'achat de huit (8) pneus 11r25.5 d'hiver unidirectionnels nécessaires au camion Freightliner 114SD 2019 chez Pneus du Parc Inc., pour un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (485.00 \$), installation incluse et taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un résumé de la séance du mois d'octobre 2022 de la MRC de la Matanie.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2022

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet ajouté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2022-12-271

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 décembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire